



# Accord du 8 juillet 2015

## Groupe de travail du 18 novembre 2016

*Modalités de recours à l'article 6 sexies*

# Ordre du jour

1

## Cadre général

1.1

Instruction du 27 juillet 2015

1.2

Travaux conduits et objectifs poursuivis

2

## État des lieux

2.1

Titre II- Répartition 6 sexes : AE/catégorie hiérarchique et domaine fonctionnel

2.2

Titre III- Retour partiel de l'enquête qualitative adressée à 6 EP

3

## Définition d'une doctrine de gestion

3.1

Rappel du cadre réglementaire

3.2

Questions susceptibles d'alimenter l'élaboration de la doctrine de recours à l'article 6 sexes



# Cadre général

## 1.1 Mise en œuvre de l'instruction du 27 juillet 2015

Accord du 8 juillet 2015



Instruction ministérielle du 27 juillet 2015

L'administration et les OS mèneront un travail conjoint sur la notion d'accroissement saisonnier

- 1 *En réalisant un état des lieux des pratiques des EP*
- 2 *En prévoyant un « focus thématique » dans l'observatoire de l'emploi contractuel sur les métiers de la surveillance et de jardinier*
- 3 *En définissant ce qui relève de l'emploi saisonnier*



# Cadre général

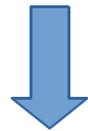
## 1.2 Travaux conduits et objectifs poursuivis

GT en date du 17/02 et 13/05

Communication du recensement **de l'ensemble** des agents recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies, relevant du titre II et titre III

CTAC en date du 19/10

Présentation de la doctrine précédant l'identification des agents irrégulièrement recrutés sur le fondement de l'article 6 sexies



Réduire l'usage abusif à l'article 6 sexies

# État des lieux

## 2.1 Titre II- Répartition 6 sexes : AE/catégorie d'emploi et domaine fonctionnel

### Synthèse

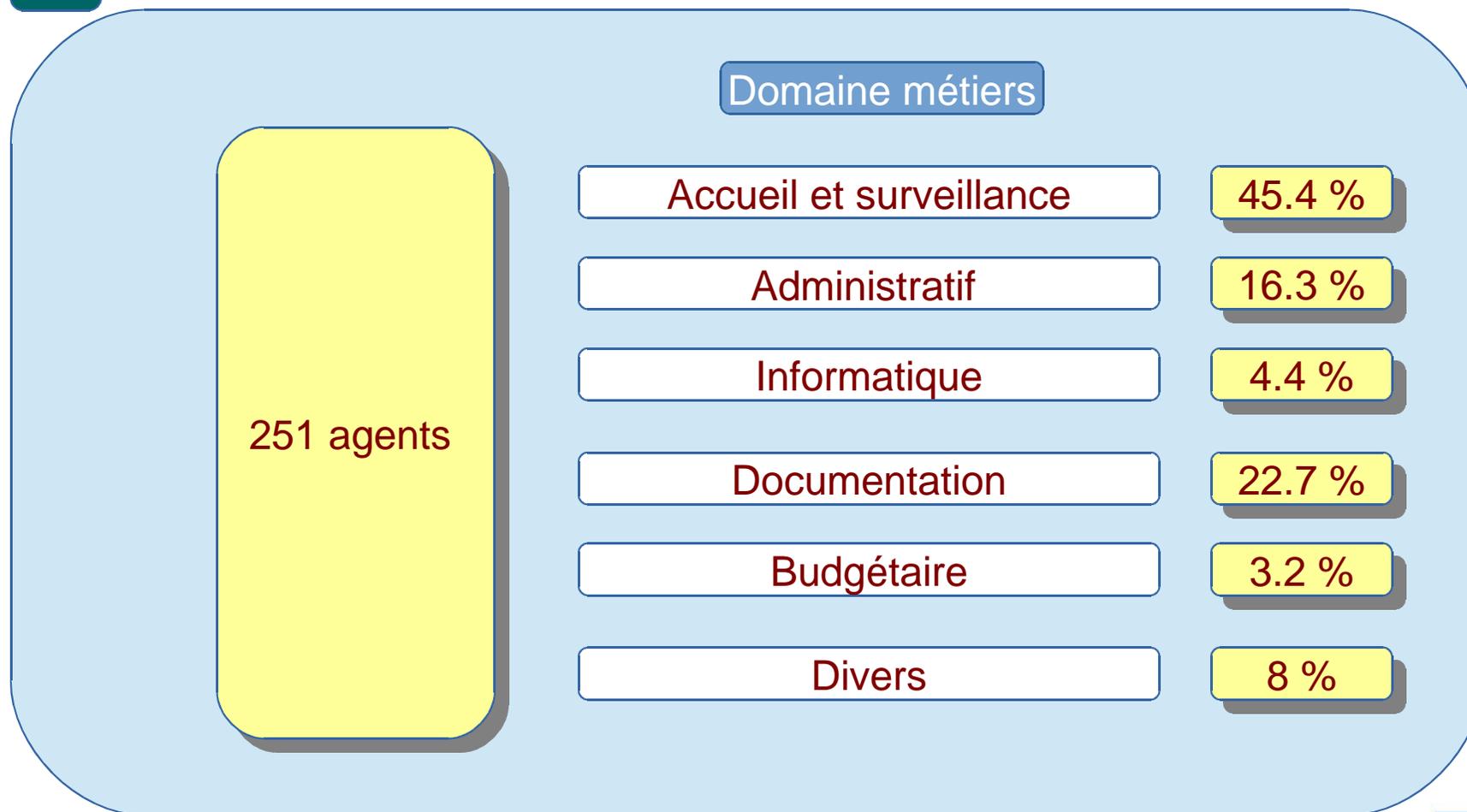
251 agents

Architecture et pat : 40.2 %  
Création artistique : 13.5 %  
Action territoriale : 25.9 %  
SG : 19.9 %  
A préciser : 0.5 %

A: 24.2 %  
B : 14.8 %  
C : 58.6 %  
A préciser : 2.4 %

# État des lieux

## 2.1 Titre II- Répartition 6 sexes : AE/catégorie d'emploi et domaine fonctionnel



# État des lieux

## 2.2 Titre III- Retour partiel de l'enquête qualitative adressée à 6 EP

Enquête qualitative adressée à 6 EPA le 24/06/16

Cadre



Encadrer et harmoniser le recours à l'article 6 sexies

### Observations générales

- 1 Types de contractants principalement recrutés  
*essentiellement des étudiants*
- 2 Période pendant laquelle le recours à l'article 6 sexies est le plus important  
*période estivale*
- 3 Types de fonctions justifiant le recours au 6 sexies  
*Fonctions d'accueil et de surveillance*

## 3.1 Rappel du cadre réglementaire

Circulaire du 22 juillet 2013 relative au cas de recours au contrat dans la fonction publique de l'État

1

Accroissement saisonnier d'activité

Cas de travaux appelés à se répéter chaque année, à date à peu près fixe, en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs

2

Accroissement temporaire d'activité

Situations de prise en charge temporaire d'une activité inhabituelle par rapport à l'activité normale de l'administration

## 3.2

### Questions susceptibles d'alimenter l'élaboration de la doctrine de recours à l'article 6 sexies

#### Cadre légal



- Nature du besoin (besoin non permanent)
- Durée du contrat (6 mois sur 12 ou 12 mois sur 18)

#### Doctrine à arrêter



- Multiplication des contrats pour un même besoin
  - Types d'agents recrutés
  - Taux de rémunération